



CREFOP
Centre-Val de Loire

**Comité Régional de l'Emploi, de la
Formation et de l'Orientation
Professionnelles**

AVIS CREFOP

Objet

- **Campus des métiers et des qualifications « Tourisme et art de vivre ensemble en région Centre-Val de Loire »**

AVIS

Avis formulé le : 20 septembre 2016 (consultation écrite CREFOP plénier)

- Avis Favorable
- Avis Favorable sous réserve des observations émises (cf. concertation)
- Avis différencié en l'absence de consensus (cf. avis différencié)

Concertation - Consensus

Avis différencié

Avis favorables

- CFTC
- APEC
- MEDEF
- AGEFIPH

Avis favorables avec observations écrites

- AFPA

Avis défavorable

- FSU

Observations écrites AFPA

Bien que citée dans le document, de l'offre de formation tout au long de la vie, ne me semble pas suffisamment intégrée dans le projet.

L'insuffisance du niveau de qualification des jeunes salariés du secteur, est évoquée en page 10 et concernerait 2/3 de la population jeune du secteur.

Aussi l'offre de formation tout au long de la vie pourrait être une réponse adaptée pour plusieurs raisons :

- Offre modularisée accessible via le CPF (possibilité d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP)
- Modules spécifiques au métier (éco tourisme, création de site web, création d'entreprises)
- Possibilité de se former « hors saison »
- Possibilité d'acquérir des compétences complémentaires (certificat de compétences professionnelles cuisinier, réceptionniste)

Il me semble que ces dimensions pourraient être plus développées dans le projet.

Avis de la FSU sur le troisième campus des métiers et des qualifications « tourisme et art de vivre ensemble »

La FSU s'est déjà prononcée contre ce troisième campus des métiers, lors du CAEN du 12 juillet. Ce jour-là nous a été présenté un document qui n'était qu'un premier document de travail, pas le dossier que viennent de recevoir les membres du CREFOP, celui qui doit remonter au Ministère d'ici le 30 septembre. (le titre du campus lui-même a été modifié). Aucun bilan des deux précédents campus n'a été porté à notre connaissance et mis au débat. Nous nous sommes prononcés défavorablement à la fois sur la méthode de consultation et sur le fond. Comme dans les cas précédents, les établissements impliqués, dont nous venons de découvrir la liste, n'avaient pas été consultés (Conseils d'Administration).

Concernant le CREFOP, nous notons pour la seconde fois que l'avis de ses membres est recueilli par écrit, ce qui ne permet pas l'échange quadripartite qui normalement fait la spécificité de cette instance.

La FSU prononce un avis défavorable sur le campus. Voici les principales raisons qui motivent cet avis (sachant que les délais très courts n'ont pas permis une lecture suffisamment attentive et un travail collectif):

- Les modalités de la « consultation » des représentants des personnels de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et de l'Enseignement Agricole Public. (cf ci-dessus)
- Une conception adéquationniste de la formation (certes conforme aux textes qui définissent les campus) qui la met dès les premières lignes du dossier au service du développement économique régional. Nous rappelons une fois de plus que pour la FSU l'émancipation de la population par l'élévation générale du niveau de formation est le levier d'un développement économique et social, pas l'inverse. Sinon le risque est de reproduire et développer les inégalités.
- Un tourisme prioritairement consommateur : sur fond de concurrence interrégionale et mondiale, il s'agit, dans le cadre de l'objectif national de massification du tourisme (100 millions de visiteurs à l'horizon 2020), d'abord de créer les conditions susceptibles d'augmenter la consommation et la dépense des touristes.

Certes les développements du dossier s'efforcent de présenter une dimension plus qualitative du tourisme qu'il faudrait développer, mais sans s'en donner les moyens. Un tourisme éclairé ne peut se concevoir sans que la population bénéficie au préalable d'une culture générale suffisante pour tirer réellement profit des atouts de la région dans le domaine du patrimoine et des espaces naturels et nouer des relations fructueuses avec les professionnels. Cette culture, dont le dossier dit qu'elle fait défaut actuellement à trop de professionnels du tourisme, c'est pendant la formation initiale qu'elle doit être acquise, et elle doit être accessible à tous les jeunes. Celle-ci ne doit pas donc pas être pensée, comme c'est le cas de plus en plus, en la confondant avec l'employabilité. Derrière la question du tourisme, c'est celle de l'accès de toutes les familles à la culture, qui devrait être posée, à l'école et ensuite tout au long de la vie.

- La formulation pour le moins discutable des « risques » qui peuvent freiner l'augmentation du poids du tourisme dans le PIB régional, obstacles qui ne doivent rien à la fatalité mais sont bien le résultat de choix politiques, économiques et sociaux (« *risques climatiques ou sécuritaires, risque d'une nouvelle crise financière mondiale, risques énergétiques ou de désordres sociaux* [sic] », p7). Un tourisme dit « résilient » - terme détourné habituellement utilisé pour l'humain, pas pour l'économique- en serait la victime. D'autres obstacles pourraient être ajoutés : la baisse du nombre de nos concitoyens qui ont les moyens de voyager, de s'offrir des loisirs, et la

tendance à augmenter le temps de travail, donc à diminuer le temps libre, y compris le dimanche.

- La promotion une fois de plus du seul apprentissage, assortie de la mise en cause indirecte de l'enseignement professionnel scolaire (promotion de la mixité des parcours au point 5.1, page 15 (« *débuter un cursus sous statut scolaire puis, après une première qualification, poursuivre en apprentissage* »)).

Page 12, point 2.4, le document rappelle pourtant que le taux d'apprentis est largement supérieur à la moyenne nationale au niveau V. On sait que cette spécificité n'est pas étrangère au fait que la qualification des salariés soit insuffisante dans la région (et notamment dans les secteurs concernés par le campus, cf page 10, point 2.) N'y a-t-il pas là une contradiction ?

- Une réduction du nombre des CAP (point 2.2 page 11) qui, risque de déprofessionnaliser les contenus de formation, ce qui ne favorisera pas la lutte contre le décrochage, contrairement à ce qu'avance le texte.

Le document constate l'insuffisance du niveau de qualification des professionnels actuels (2/3 sans qualification), le manque d'attractivité de ces filières, le turn-over, mais la FSU est très sceptique sur les ambitions réelles, au-delà des intentions, et sur les évolutions de la carte des formations dans un contexte budgétaire très tendu, notamment celle de l'enseignement professionnel scolaire. L'annexe 5.1 pose quelques questions pertinentes sur les conditions de travail peu attractives, par exemple évoque la réduction de l'amplitude horaire de travail, mais comment accorder du crédit à ces intentions dans le contexte des lois Macron et El Khomri ?